



Docteur Jacques CATON

Président
Clinique Emilie de Vialar
116 Rue Antoine Charial – 69003 LYON
Tél. : 04 78 54 77 18 – Fax. : 04 72 36 84 90 -
06 07 39 76 15
caton.jacques@wanadoo.fr

Docteur Michel LEVY
Docteur Yves VERHAEGHE
Vice-Présidents

Docteur Jean-Luc BARON
Trésorier

Le 24 juin 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES INCOHERENCES DE LA LOI HPST OU COMMENT LES CHIRURGIENS SE RETROUVENT DANS LE COLLEGE DES SPECIALITES CLINIQUES !

Nous avons prévenu, diviser les médecins et créer un troisième collège spécial ne pouvait apporter qu'incohérence et division. Ce collège voulu par le Ministère, par Jacques DOMERGUE, député de l'Hérault, avec l'appui des syndicats qui ont soutenu la loi HPST, UCDF, MGF, FMF a divisé encore plus les chirurgiens.

En effet, séparer artificiellement les ORL, les ophtalmos, les stomatos et les chirurgiens maxillo-faciaux désunit la profession. Cette loi fait qu'un certain nombre de collègues chirurgiens se retrouvent dans le collège des médecins spécialistes médicaux. En effet le seuil minimum étant fixé à 50 actes de chirurgie en médecine libérale, un grand nombre de chirurgiens qui ont une activité libérale à l'hôpital public en consultation ne sont pas représentés dans le collège des chirurgiens. Le Président du Syndicat National des Orthopédistes est dans cette situation de même que le Président de la Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique. Il en est certainement de même pour bien d'autres collègues.

Ces incohérences nous allons les vivre durement avec cette nouvelle loi HPST dont le but machiavélique est de diviser le corps médical pour l'affaiblir.

Seule réponse à cela, votez pour ceux qui ont toujours défendu l'unicité du corps médical, votez pour les listes AOC CSMF, Anesthésie, Obstétrique, Chirurgie de la CMSF.

Contact Presse :

Dr Jacques CATON Port. : 06 07 39 76 15